



**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
concernant  
la validation de l'élection de la députation du canton au  
Conseil des Etats**

(Du 5 décembre 2011)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La date de l'élection de la députation du canton au Conseil des Etats a été fixée au 23 octobre 2011, par arrêté du 18 mai 2011, en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Suite à l'acceptation en votation populaire le 26 septembre 2010 de la modification du système électoral, l'élection au Conseil des Etats a eu lieu, pour la première fois, selon le système de la représentation proportionnelle et non plus selon le système majoritaire à deux tours.

Les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune observation particulière.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau :

1. Les procès-verbaux ;
2. Les tableaux des résultats de l'élection publiés dans la Feuille officielle du vendredi 28 octobre 2011.

Les procès-verbaux indiquent 131.862 électrices et électeurs inscrits dont 50.231, soit 38.09% (45.52% en 2007), ont pris part au scrutin. Sur 50.231 enveloppes déposées, 347 votes ont été déclarés nuls, ce qui correspond à un taux de 0.69% (0.61% en 2007) et 381 ne comportaient aucun nom, soit 0.76% (0.54% en 2007). 49.503 électrices et électeurs ont donc voté valablement.

Nous pouvons encore relever que le taux de participation des Suissesses et Suisses de l'étranger s'est élevé à 32.19% et celui des étrangères et étrangers à 16.85%.

Les sièges sont répartis comme suit :

PLR.Les Libéraux-Radicaux	1
Parti socialiste neuchâtelois	1

Ont été élus :

PLR.Les Libéraux-Radicaux	Comte Raphaël	13.004 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois	Berberat Didier	17.649 suffrages

Ont obtenu des suffrages :		
PLR.Les Libéraux-Radicaux	Castella Pierre	10.333 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois	Nater Florence	10.531 suffrages
Parti Ouvrier et Populaire – solidaritéS	de la Reusille Denis	8.599 suffrages
	Helle Pascal	3.567 suffrages
Les Verts	John-Calame Francine	5.380 suffrages
	Fivaz Fabien	4.529 suffrages
Union Démocratique du Centre – UDC	Courvoisier Blaise	9.476 suffrages
	Willener Walter	8.914 suffrages
Parti Démocrate-Chrétien – PDC	Martinez Vincent	1.934 suffrages
PBD – Parti Bourgeois Démocratique	Storrer Pierre-Alain	1.357 suffrages

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance du délai fixé au 3 novembre 2011.

En conséquence, conformément à l'article 29 alinéa 2 de la loi sur les droits politiques, nous avons validé l'élection par arrêté du 23 novembre 2011 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 5 décembre 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G. ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND